



« Le piratage a déjà frappé l'État »

Même entre pays partenaires, les cyberattaques sont monnaie courante. La France n'est pas en reste, assure Nicolas Arpagian, spécialiste de la sécurité des systèmes d'information.

ENTRETIEN



Christophe Dupont Elise

L'Association nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) a reconnu,

lundi, le piratage du système informatique du ministère de l'Économie et des Finances, lié à la préparation du G20. Une telle attaque ne surprend pas Nicolas Arpagian, auteur de *la Cybersécurité* (« Que sais-je ? », PUF, 2010).

Une telle attaque est-elle inédite en France, comme l'a assuré l'Anssi ?

NICOLAS ARPAGIAN. Non, la France a déjà fait l'objet de cyberattaques, notamment en 2008, lors de la visite du dalaï-lama. Le ministère de la Défense a aussi été atteint par le ver informatique (ou virus) baptisé Konsicker. Ce qui est inédit ici, c'est le mode opératoire, qui a nécessité une importante « ingénierie sociale » afin d'identifier des personnes de très haut niveau, avant l'utilisation de ce qu'on appelle « un cheval de Troie », c'est-à-dire un programme d'espionnage joint à un mail. Mais la gravité des dégâts n'est pas liée aux moyens techniques. Un mot de passe volé peut être plus dangereux qu'un serveur détruit.

D'après certains médias, l'Élysée aurait aussi été touché.

C'est plausible ?

NICOLAS ARPAGIAN. Oui. À ce stade du G20, les décisions se prennent au plus haut niveau et ne se limitent pas aux services du Trésor. S'il est toujours difficile d'évaluer le dégât commis par le vol d'informations, la suspicion va planer sur les prochaines négociations...

Ce type d'agression est-il en hausse ?

NICOLAS ARPAGIAN. Contrairement au domaine militaire classique où une attaque signifie une violation du territoire, la traçabilité des cyberattaques, indolores et invisibles, est

presque impossible. De ce fait, ces pratiques sont devenues un sport, y compris entre pays partenaires. D'où la difficulté à en évaluer le nombre. Et les seules qui communiquent sur ce sujet sont les entreprises de sécurité, qui profitent de ces menaces.

La France mène-t-elle des attaques de ce type ?

NICOLAS ARPAGIAN. Le dernier Livre blanc sur la défense, à l'origine de l'Anssi, autorise des opérations offensives. Mais la France, au contraire de l'Allemagne, ne communique pas sur ce sujet...

**ENTRETIEN RÉALISÉ
PAR PIERRE DUQUESNE**